PARTICIPEZ AU CONCOURS







Un épargnant bien conseillé est un épargnant protégé : pourquoi faire appel à un conseil en gestion de patrimoine de la CNCGP?



DANS LE CADRE DE LA



CNCGP



Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine





JULIEN SERAQUI Président CNCGP

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous sommes très fiers de lancer ce concours à destination des étudiants en gestion de patrimoine. A leur attention, cette première édition des Jeunes Talents de la CNCGP représente une véritable opportunité de valoriser leurs savoirs et de contribuer au rayonnement de leurs écoles et leurs diplômes.

Pour cet exercice, l'accent a été mis sur le digital. Pour les métiers de la gestion d'épargne, le recours à différents outils ou solutions numériques, de plus en plus régulier ces dernières années, a été accentué au tournant de la crise sanitaire que nous avons connu en 2020. Bien plus qu'hier, l'heure est à la digitalisation de nos métiers.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la World Investor Week, une semaine pédagogique que l'Autorité des marchés financiers (AMF) consacre à l'éducation financière et à la protection de l'épargnant. La CNCGP partageant cet objectif d'une meilleure compréhension des concepts financiers, une telle initiative prend tout son sens.

Nous comptons sur votre participation et nous avons hâte de découvrir vos contributions !

JULIEN SERAOUI



Présentation de la CNCGP	0
Concours « Jeunes Talents de la CNCGP »	0
Pourquoi participer ?	
Qui peut participer ?	1
Comment participer ?	1
Calendrier du concours	1
Règlement du concours	1
Contact	2





Créée en 1978, la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP) est la première association professionnelle représentative des conseils en gestion de patrimoine. La CNCGP est agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

# DEFEND LES INTERETS DES CGP

La CNCGP mène des actions fortes pour améliorer la connaissance et la reconnaissance par les autorités européennes et françaises du métier de conseil en gestion du patrimoine.

La Chambre est la seule association française de CGP membre du BIPAR, association qui défend les intérêts des courtiers en assurance ainsi que des intermédiaires financiers au niveau européen. La CNCGP participe au FinDatEx, qui rassemble des acteurs européens de services financiers et qui a pour but de faciliter les échanges de données financières.

La Chambre promeut également l'interprofessionnalité et favorise le rapprochement avec d'autres professionnels libéraux : notaires, avocats ou experts-comptables.

## I DES CGP QUALIFIES ET MULTI-ACCREDITES

Avec plus de 65 % de ses adhérents multiaccrédités, la CNCGP est la première association professionnelle représentative des conseils en gestion de patrimoine cumulant plusieurs activités : le conseil en investissements financiers (CIF), en immobilier, en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) et en courtage d'assurance (IAS).

Ne dépendant d'aucun réseau de banque ou de compagnie d'assurance, les conseils en gestion de patrimoine ont la liberté de proposer:

- ▶ Conseil patrimonial et fiscal
- Conseil en investissements financiers
- ▶ Courtage en assurance
- ▶ Investissements immobiliers
- ▶ Courtage en crédit





La **World Investor Week** est une initiative lancée par l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), qui vise à promouvoir l'éducation et la protection des investisseurs à l'échelle internationale. Soutenue par 95 partenaires (autorités de réglementation, associations, associations professionnelles et établissements financiers), la 3<sup>ème</sup> édition a atteint en 2019 plus de 108 millions d'investisseurs dans le monde.

Cette Semaine de l'Investissement 2020 vise à améliorer l'évaluation des opportunités de placements selon les objectifs des investisseurs, l'identification des escroqueries financières ainsi que la compréhension des enjeux digitaux de l'investissement.

### **OUELOUES CHIFFRES**

- > 11 milliards d'euros confiés à la profession de CGP par an, soit 11 % de la collecte globale, ce qui en fait l'équivalent du 5ème réseau bançaire en France
- > 300 000 familles conseillées par plus de 2 970 CGP agréés par la CNCGP dans plus de 1690 cabinets
- 60 % des effectifs de la profession CGP à la CNCGP et 68 milliards d'euros d'encours conseillés
- > + 15 % de CGP et + 8 % de cabinets en gestion de patrimoine adhérents en 2019
- > 35 élus administrateurs et présidents de région

## UNE ASSOCIATION AVEC

La CNCGP est organisée en 17 régions pilotées par un président de région, élu par ses pairs. Avec les cinq administrateurs région, les présidents de région sont chargés de représenter la CNCGP auprès des adhérents de leur région, des médias, des institutions et des organisations professionnelles. Véritables relais de proximité, ils sont en charge de l'animation territoriale à travers des réunions régionales régulières et des formations dans toute la France.

## I A LA RENCONTRE DES ETUDIANTS ET DES JEUNES DIPLOMES

La CNCGP multiplie les initiatives à l'attention des étudiants et des jeunes diplômés en gestion de patrimoine. Ses élus se rendent régulièrement dans les universités et les écoles de commerce pour présenter la Chambre et la profession.

Dans le cadre de la 4ème édition de la Semaine mondiale des investisseurs 2020 (World Investor Week), initiative soutenue par l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui se tiendra du 5 au 11 octobre 2020, la Chambre lance le concours « Jeunes talents de la CNCGP », afin de s'associer à cette semaine pédagogique et de contribuer à une meilleure compréhension du public des concepts financiers.





### | POURQUOI PARTICIPER ?

Le concours « Jeunes Talents de la CNCGP », lancé dans le cadre de la World Investor Week, a pour vocation de promouvoir l'éducation financière des investisseurs.

Au sein d'une équipe, cet exercice permettra de développer et d'enrichir les compétences de ses membres. Les participants devront mener des recherches appliquées pour découvrir le métier de conseil en gestion de patrimoine et son écosystème, de mettre en relation les éléments de règlementation, les méthodes de travail et la déontologie, puis de fournir un travail de synthèse.

Ce contenu doit alors être transposé et retransmis en vidéo, ce qui nécessite à la fois d'élaborer et de planifier un plan d'action mais aussi de faire un travail d'argumentation et d'exercer ses qualités d'expression et d'éloquence. Le format vidéo permet de faire preuve d'inventivité et de soin dans la réalisation. La pertinence du fond et la créativité de la forme seront prises en compte.

Un jury, composé de représentants des autorités de tutelle, de journalistes de la

presse économique et financière et d'élus de la CNCGP, désignera les trois meilleures participations. Ces trois équipes primées seront récompensées par un prix d'une valeur de :

- ▶ 2 000 € pour la 1ère place
- **▶** 1 500 € pour la 2<sup>ème</sup>
- ▶ 1 000 € pour la 3<sup>ème</sup>

En plus de ces récompenses pour les trois équipes gagnantes, la CNCGP propose de transmettre les CV des participants à ses adhérents de la même région et de les mettre à disposition sur son site internet dans le cadre de recherche de stage, d'alternance ou d'emploi. Les CV des équipes gagnantes et leurs cursus de formation seront mis en avant et cette expérience pourra également être valorisée sur leurs profils LinkedIn.

Ce concours représente pour les étudiants l'opportunité de rencontrer, d'échanger avec des professionnels de la gestion de patrimoine et de commencer à construire leur réseau.





### OUI PEUT PARTICIPER ?

Ce concours s'adresse uniquement aux étudiants inscrits dans un Master 2 de gestion de patrimoine ou équivalent à l'université, en école de commerce ou en DU de 3eme cycle.

### COMMENT PARTICIPER ?

Après constitution de l'équipe (entre 2 et 4 personnes), il est nécessaire de remplir le formulaire d'inscription sur le site internet de la CNCGP entre le 5 octobre 2020 et le 30 novembre 2020 et de renseigner les noms des participants, leurs adresses mail, le diplôme de 3eme cycle suivi et le nom de l'équipe. La validation de l'inscription vous sera ensuite confirmée par mail. La participation attendue est une vidéo de moins de 5 minutes sur le thème:



Un épargnant bien conseillé est un épargnant protégé : pourquoi faire appel à un conseil en gestion de patrimoine de la CNCGP?



Les équipes pourront bénéficier, si elles le souhaitent, de l'accompagnement d'un référent de la CNCGP. La date limite pour l'envoi de cette vidéo est le 3 avril 2021. La cérémonie de remise des prix sera organisée en juin 2021 pour récompenser les lauréats.



CALENDRIER DU CONCOURS

30 NOV. 2020 CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

5 OCT. 2020
OUVERTURE DES
INSCRIPTIONS

DEC. 2020 RÉUNION D'INFORMATION QGA MAI 2021
PRISE DE CONTACT
AVEC LES GAGNANTS

3 AVR. 2021 Date limite pour L'envoi des vidéos

AVR. 2021 RÉUNION DU JURY ET VOTE JUIN 2021 CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

## RÈGLEMENT DU CONCOURS



La Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, créée en 1978, est l'association représentative de la profession de conseils en gestion de patrimoine (CGP).

En tant qu'association de CIF (conseil en investissements financiers), la CNCGP est agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Elle a pour missions de promouvoir la profession de CGP, de défendre ses intérêts et d'accompagner ses adhérents dans l'exercice de leur activité professionnelle.

## ARTICLE 1 ORGANISATION

La Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association Loi 1901, enregistrée à la Préfecture de Police de Paris sous le numéro W751257553, dont le siège est situé 4, rue de Longchamp 75016 Paris, organise un concours intitulé « Jeunes Talents de la CNCGP » dont les modalités sont décrites ci-après.

## ARTICLE 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte exclusivement à toute personne physique majeure (âgée

de plus de 18 ans au 5 octobre 2020) et domiciliée en France Métropolitaine, Corse et Outre-mer.

Ce prix s'adresse exclusivement aux étudiants inscrits dans un Master 2 de gestion de patrimoine en 3ème cycle universitaire ou en école de commerce.

Peuvent concourir les participants inscrits entre le 5 octobre 2020 et le 30 novembre 2020 et faisant partie d'une équipe de deux à quatre personnes (pas de candidature individuelle). Les participants doivent suivre le même cursus de formation.

Les participants ne peuvent postuler au concours « Jeunes Talents de la CNCGP » qu'une seule fois au sein d'une seule équipe.

Un seul dossier de candidature sera déposé par équipe.

Les dossiers de candidature doivent être adressés à l'adresse courriel concours2020@cncgp.fr

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées cidessus, ainsi que toute personne impliquée directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

## CONTENU DE LA PARTICIPATION

La participation attendue est une vidéo d'une durée maximale de cinq minutes dont le thème est :

« Un épargnant bien conseillé est un épargnant protégé : pourquoi faire appel à un conseil en gestion de patrimoine de la CNCGP ? »

Les participants devront s'assurer que les conditions suivantes sont respectées :

- la vidéo est d'une résolution minimale de 1920 x 1080 pixels ;
- la vidéo est au format MP4 :
- la vidéo est filmée à l'horizontal :
- la vidéo est originale et libre de droit :
- si la vidéo représente d'autres personnes (adultes ou enfants), les participants doivent avoir obtenu l'autorisation de ces personnes ou des parents des enfants afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette vidéo:
- les vidéos ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.

en s'inscrivant au concours, chaque candidat accepte que sa vidéo puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports de communication numériques de la CNCGP.

#### **ARTICLE 4**

#### **MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer, chaque équipe de participants devra constituer un dossier complet de candidature comprenant :

- La fiche d'inscription de l'équipe :
- Le CV de chaque candidat.

Le dossier de candidature devra être envoyé par courrier électronique à : concours2020@cncgp.fr

Le dépôt des dossiers de candidature devra être fait entre le 5 octobre 2020 et le 30 novembre 2020.

Les vidéos doivent être transmises par WeTransfer à l'adresse concours2020@ cncgp.fr avant le 3 avril 2021.

#### **ARTICLE 5**

#### **LE JURY**

Le jury comprendra notamment :

- Le Président de la CNCGP :
- ▶ Des membres de la Commission Formation de la CNCGP :

## RÈGLEMENT DU CONCOURS



- Des présidents de région de la CNCGP ;
- ▶ Des représentants des autorités de tutelle ;
- Des journalistes de la presse économique et financière.

La remise des prix aura lieu dans le cadre d'une cérémonie qui se tiendra à Paris en juin 2021, en présence des membres du Jury.

Les frais de déplacement seront à la charge des lauréats.

La CNCGP se réserve le droit d'annuler ou de reporter les prix et la cérémonie de remise des prix. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **ARTICLE 6**

#### LA SELECTION DES GAGNANTS

Seuls votent les membres du Jurv.

Les membres du Jury ne peuvent noter les travaux d'un candidat avec lequel ils auraient un lien direct.

La décision du Jury est souveraine et sera communiquée aux lauréats fin mai 2021 par tout moyen à la disposition de l'organisateur.

Toute équipe ne s'étant pas manifestée dans les 7 (sept) jours suivant le jour où elle a été contactée, ne sera plus autorisée à réclamer son prix. Dans ce cas le prix ne sera pas attribué.

Une totale confidentialité est assurée sur les votes de chacun des membres du Jury d'une part et sur les résultats des délibérations d'autre part.

La CNCGP se réserve le droit de ne pas décerner de prix dans le cas où le Jury déciderait qu'aucun des travaux reçus n'est susceptible d'être récompensé.

#### **ARTICLE 7**

#### LES PRIX

Les trois meilleures équipes se verront remettre les prix suivants en fonction du nombre de votes du Jury :

- Le premier prix d'une valeur de deux mille euros (2 000 euros);
- ▶ Le deuxième prix d'une valeur de mille cinq cents euros (1 500 euros);
- Le troisième prix d'une valeur de mille euros (1 000 euros).

La valeur du prix est partagée en parts égales entre les membres de l'équipe gagnante.

La remise se fait par virement bancaire.

#### **ARTICLE 8**

#### **DONNEES PERSONNELLES**

Pour participer au concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des prix.

Les données personnelles collectées concernant les participants seront conservées pendant toute la durée du concours puis en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut de délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Les participants disposent sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, ainsi que d'un droit d'opposition et d'effacement conformément à la loi. Les participants souhaitant exercer ces droits peuvent nous contacter à l'adresse **info**@ **cncqp.fr**.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

#### **Article 9 - RESPONSABILITES**

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du concours, quelle qu'en soit la raison.

La CNCGP se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout candidat qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

#### **ARTICLE 10**

#### **LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux concours.

Toute difficulté relative à l'interprétation ou à l'exécution de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents de Paris.



DANS LE CADRE DE LA



concours2020@cncgp.fr



Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP)

4, rue de Longchamp - 75016 Paris 01 42 56 76 60 www.cncgp.fr